

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
18 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
10 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE  
21 novembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 24

PROCURATION(S) 06

VOTANTS 30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** M., GASSA et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Étaient absents :** MM. GODEFROY, THIERY. Et Mme GÜTH.

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à M. COQUELET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

### **Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, QUEVAL, MULLER, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA, MOREL.

### Délibération N°11

## FONCTIONNEMENT DES « PROJETS SPÉCIFIQUES » DES ECOLES AVEC LES ASSOCIATIONS DE COOPERATIVE SCOLAIRE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal,

La Ville accompagne les projets pédagogiques des écoles en facilitant notamment la mise en place de **projets spécifiques** par un soutien financier.

**Les projets spécifiques concernent des sorties scolaires, des interventions de prestataires, des licences ou des locations.**

Ces projets sont présentés et soumis à validation auprès l'Inspection de l'Education Nationale qui valide le contenu et la pertinence pédagogique de l'action.

La ville accorde son **soutien financier** selon les critères suivants :

- Rapport coût/nombre d'élèves ou nombre de séances
- Montant total des projets de l'école sollicitée
- Equité et équilibre sur l'ensemble des écoles

ecole sollicitée  
027-212707012-20241118-D-24-11-11-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Les écoles participent financièrement par le biais de leur coopérative scolaire à **hauteur de 10% minimum.**

Si toutefois, la ville est amenée à payer la totalité des factures du projet, un titre de recette sera émis en fin d'année scolaire pour permettre à la coopérative de rembourser sa participation financière.

Thématique des projets spécifiques des écoles

	<b>Reste à charge ville</b>
1. Victor Hugo - Cocottes et jardin	2 200.00€
2. Léon Blum élémentaire - Cinéma de Noël	540.00€
3. Léon Blum maternelle - L'école au cinéma	309.00€
4. Coluche maternelle – Savoir rouler	1 000.00€
5. Pivollet maternelle - Savoir rouler	1 900.73€
6. Pivollet élémentaire – Patinage sur glace	900.00€
7. Louise Michel élémentaire – Sortie nature	1 050.00€

Coût Total du soutien aux projets spécifiques 2025 : ..... 7 900.00€

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à valider le financement des projets spécifiques.
- **APPROUVE** le titrage de recette de la part de cofinancement des coopératives scolaires le cas échéant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

